

## **Directives pour la planification des matches** **du championnat 2026-2027**

Chère/cher responsable de club, chère/cher responsable du calendrier de SVRJS et de SVRN,

Voici les directives pour la programmation des compétitions régionales SVRJS et interrégionales SVRJS/SVRN 2026-2027. Elles s'appuient sur le RCO SVRJS 2026-2027, en particulier le chapitre IV Planification des matches et modes de jeu.

Merci par avance du soin que vous vouerez à la lecture des directives qui suivent et à leur application scrupuleuse.

La planification du championnat SVRJS et SVRJS/SVRN 2026-2027 se fait comme la saison passée online, sur la plateforme VolleyManager de Swiss Volley d'ici au 25.06 à minuit.

Pour fixer la date et l'heure des matches, conformément à l'article 27 du RCO, la marche impérative à suivre est la suivante :

- <sup>1</sup> Aucun match ne peut être programmé pendant les dates bloquées publiées sur le site Internet de l'AR ou celles bloquées au niveau national (liste ci-après).
- <sup>2</sup> La programmation des matches s'effectue par le responsable du calendrier du club et lui seul. Elle se fait directement dans Volley Manager, dans les plages temporelles et les délais fixés par la personne responsable des compétitions, selon les directives spécifiques. Les clubs fixent ensemble et après concertation la date et l'heure de la rencontre.
- <sup>3</sup> Le club recevant doit prendre contact avec l'adversaire et lui annoncer sa proposition de date et d'heure dans les 4 jours (= 96 heures) qui suivent la publication du calendrier provisoire. S'il ne respecte pas ce délai, il perd son droit de club recevant. Il devra alors proposer 3 dates dont au moins une le week-end, dans la plage prévue.
- <sup>4</sup> Les clubs peuvent toujours s'entendre par consentement pour une autre proposition.
- <sup>5</sup> Lorsque le club recevant annonce par contact direct et dans les délais une date et une heure dans la plage prévue, il jouit du principe de date prioritaire. Le club adverse doit justifier sa demande de ne pas accepter ou d'obtenir une autre proposition. Il est aussi possible aux deux clubs de s'entendre sur une date hors des plages prévues, mais obligatoirement à l'intérieur des dates délimitant les différents tours. Il ne peut être accordé de dérogation, sinon pour la coupe.
- <sup>6</sup> Le club visiteur ne peut pas mettre la pression pour faire accepter une date selon ses « envies ». Il devra justifier ses requêtes et on devra pouvoir vérifier qu'elles sont « acceptables » ; il devra prendre contact avec l'adversaire par téléphone ou par courriel, au plus vite.
- <sup>7</sup> Pour le club recevant, refuser la demande de changer la date initiale, pour autant qu'elle se trouve dans la plage prévue, ne doit pas être considéré comme un manque de souplesse ou de fair-play, mais comme un droit inhérent au fait de jouer à domicile.
- <sup>8</sup> Si, dans un délai de 4 jours après la publication du calendrier provisoire dans Volley Manager, le club recevant n'a pas pris contact et proposé de date, le club visiteur avertit la personne responsable des compétitions du non-respect du délai (info@svrjs.ch); le club recevant perd alors son droit de fixer une date prioritaire.
- <sup>9</sup> En cas de litige ou de non-respect des normes réglementaires, la personne responsable des compétitions décide et sanctionne.
- <sup>10</sup> La personne responsable de la convocation des arbitres peut exiger des modifications dans la programmation du calendrier, de façon à permettre une planification rationnelle des arbitres, notamment le week-end.

Les responsables SVRJS des arbitres et des compétitions peuvent exiger des modifications dans la programmation du calendrier, de façon à permettre une planification rationnelle des arbitres,

notamment le vendredi, le samedi et le dimanche. En cas de problème technique ou de remarque, veuillez contacter [info@svrjs.ch](mailto:info@svrjs.ch)

Vous trouverez en annexes, **le tableau de la formation des groupes et le tableau des modes de championnat** pour la saison 2026-2027 et **les fichiers des ébauches des calendriers provisoires** de chacune des catégories, avec les plages prioritaires de jeu.

En plus de cela, conformément au RCO, le comité SVRJS a pris les options suivantes :

- a) En 2e, 3e et 4e ligues masculines, un championnat interrégional est organisé avec SVRN, géré par SVRJS et aux normes réglementaires SVRJS.
- b) Les équipes juniors intégrées pourront accéder aux tours pour le titre et être déclarées championnes. Les points acquis par ces équipes intégrées comptent au classement mais elles ne pourront être ni promues, ni reléguées. A l'issue de la compétition, un classement « mis au net » sans les équipes juniors intégrées est établi afin d'effectuer les promotions et relégations.
- c) Selon l'article 28 du RCO, les horaires des débuts de matches sont les suivants :
  - Du lundi au vendredi entre 18h45 et 20h45 (vendredi, 21h00)
  - Samedi entre 12h00 et 20h00 (dès 10h00 pour les catégories juniors)
  - Dimanche entre 10h00 et 18h00
  - Les tournois peuvent débuter à 9h00 le week-end

La personne responsable des compétitions peut accorder des dérogations dans les cas dûment motivés. Lorsque deux matches de LR et de LJ se suivent sur le même terrain, il faut prévoir au moins deux (2) heures entre les deux matches.

- d) Les matches doivent se jouer dans les plages temporelles prévues. Mais il est autorisé d'en sortir, pour autant qu'on reste strictement dans les tours prévus.
- e) Pour les catégories qui disputent deux tours, le premier tour doit se jouer entre le samedi 11 septembre 2026 et le dimanche 6 décembre 2026. Pour les catégories à un 1er tour en « matches aller », le tour débute le samedi 11.09.2026 et se termine le samedi 24.01.2027. Pour les autres catégories (H4 par exemple), suivre les délais fournis dans le tableau des modes de championnat.
- f) En H2 et H3: 2 matches du 2e tour doivent se jouer avant Noël ;  
En D2, D4, D5, au moins 9 matches doivent avoir été joués avant Noël ;  
En D3 et U18/U20 filles, au moins 10 matches doivent avoir été joués avant Noël
- g) Lorsqu'un club a deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, le/les matches entre ces équipes doivent se jouer avant toute autre rencontre. Là où il y a 3 équipes, les matches entre équipes d'un même club doivent se jouer dans la première plage prévue de la compétition, respectivement du tour de compétition. La planification avec les équipes des autres clubs ne doit pas être péjorée.
- h) Là où un 2e tour spécial se dispute avec recomposition de sous-groupes (D3, D4, D5, DU18+), la planification se fera entre le 25.01.2027 et le 29.01.2027. Le 2e tour de ces catégories est prévu entre le 30.01.2027 et le 25.03.2027. À l'issue du 1er tour, seuls les points de classement sont reportés. Les victoires, défaites, sets et points marqués ou encaissés sont remis à zéro pour la suite du championnat.
- i) La fin des championnats interviendra :
  - Samedi 13.03.2027 pour les catégories D2 et H2 ;
  - Jeudi 25.03.2027 pour les autres catégories
  - La cérémonie des champions est programmée dimanche 4 avril 2027 lors des finales de la coupe SVRJS

- j) Les dates « bloquées » sont :
- Le tournoi qualificatif pour le championnat suisse junior aura lieu dimanche 8 novembre 2026. Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 20.09.2026
  - Il n'est pas autorisé de planifier des matches de championnat régional des catégories juniors U18 et plus jeunes le 25.10.2026, date des Tests PISTE ;
  - Les tournois Kidsvolley/U14-2 sont planifiés : 01.11.2026 à Nidau ; 13.12.2026 à Corgémont ; 24.01.2027 à Porrentruy ; 13-14.03.2027 à Bienne
  - Il n'est pas autorisé de planifier des matches de championnat régional les dimanches 15.02.2026 et 15.03.2026, 1er et 2e tours CHS U16/U18/U20/U23. (Dérogations demandées à [info@svrjs.ch](mailto:info@svrjs.ch)).
- k) Le règlement des « promotions/relégations », ainsi que les spécificités du prochain championnat, sera publié d'ici à fin août 2026.
- l) Le 1er tour de la Coupe Jura-Seeland se joue à partir du 11 septembre 2026. Le tirage au sort a été effectué par le bureau administratif et un membre du comité. Les rencontres de la Coupe Jura-Seeland 2026-2027 sont à fixer et à saisir dans VolleyManager jusqu'au 25 juin 2026, à minuit. Les demi-finales et finales de la Coupe Jura-Seeland 2026-2027 auront lieu dimanche 4 avril 2027 à Tramelan.
- m) Les arbitres recevront prochainement les informations utiles de la convocatrice des arbitres Sylvie Vuille. Ils devront avoir complété le tableau des disponibilités dans Volley Manager jusqu'au 5 juillet 2025 à minuit.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec le bureau administratif, [info@svrjs.ch](mailto:info@svrjs.ch).

Meilleures salutations et au plaisir de vous revoir.

SVRJS  
Le comité SVRJS

Courtételle, 10 juin 2026